



## Frais de négociation notaire

-----  
Par Malou25

Bonjour

Notre maison est en vente seulement chez un notaire. Nous avons trouvé de notre côté un acheteur qui n'est pas passé par le notaire. Nous avons une exclusivité de 3 mois avec le notaire, y aura-t-il des frais de négociation ? Merci beaucoup

-----  
Par stepat

Bonjour,

Vous avez dû signer un document contractuel mandatant le service immobilier de l'office, la réponse à votre question doit se trouver à l'intérieur.

Ces mandats ressemblent à ceux des agents immobiliers.

Donc oui, si exclusivité vous devez ce qui est indiqué dans ce contrat.

Parfois il y a une clause indiquant que le vendeur peut présenter un acheteur au service immobilier du notaire avec des conditions particulières, comme par exemple des honoraires de négociation réduits de moitié.

Relisez donc le mandat et revenez vers nous si une clause ne vous paraît pas claire.

-----  
Par Malou25

Ah oui ok..merci beaucoup..je vais regarder ça